



CHER VOISIN,

Vous vivez à proximité de mes vignes. Je tiens donc à vous expliquer ce que je fais, pourquoi je le fais, et comment je veille à protéger notre environnement commun.

Alors que la période de traitements a débuté, je souhaite vous informer au mieux sur mes pratiques et vous dire que les viticultrices et viticulteurs du Cognac partagent tous la même volonté de contribuer positivement à la dynamique du territoire.

Engagée depuis plusieurs années dans une démarche collective de viticulture durable, la filière Cognac s'inscrit de manière concrète dans la Certification Environnementale Cognac (CEC) en vue de favoriser les bonnes pratiques mises en place dans le vignoble.

Cette ambition collective vise 5 objectifs :

- favoriser la biodiversité ;
- veiller à la qualité de l'eau, de l'air et des sols ;
- piloter une approche restrictive des traitements ;
- gérer durablement la vie des sols ;
- viser la sobriété carbone.

Avec la mise en place de ces pratiques, la viticulture souhaite avant tout protéger la santé des riverains et celle des personnes qui travaillent sur les exploitations. L'enjeu est également de pérenniser le vignoble et de nous projeter dans l'avenir.

Je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer et échanger à propos de mon métier. Aussi, je vous laisse mes coordonnées, n'hésitez pas à me contacter en retour :

Je joins à mon courrier un document édité par l'UGVC, l'Union Générale des Viticulteurs pour l'AOC Cognac, qui pourra vous éclairer sur mes pratiques de viticulteur ainsi que sur les valeurs que je porte.

« Nous pouvons organiser un temps d'échanges pour parler de mon métier prochainement si vous le souhaitez. »

À bientôt.
Cordialement,

Nom & Prénom :

Mail :

Tél. portable :

Proposition de RDV :
Date & heure

VOTRE VOISIN VITICULTEUR VOUS PARLE

Vous vivez à proximité de nos vignes. Nous tenons à vous expliquer ce que nous faisons, pourquoi nous le faisons, et comment nous veillons à protéger notre environnement commun.



LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE COGNAC (CEC)

La filière Cognac s'engage !

En 2025, 54 % des surfaces Cognac étaient certifiées (toutes certifications confondues) dont, 55 % de ces surfaces certifiées en CEC.

 *Plantation de haies*
Favoriser la biodiversité et limiter l'érosion

 *Traitements maîtrisés*
Fréquence et doses réduites au strict nécessaire

 *Panneaux récupérateurs*
Réduisent de 90 % la dérive des produits pulvérisés



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE (hors CEC) Une pratique strictement encadrée



Distances de sécurité

Habitations, hôpitaux, écoles : des distances de traitement réglementaires sont respectées.

Cours d'eau protégés

Des zones tampons sont respectées en bordure de chaque cours d'eau.

Vent : une limite à 19 km/h

Aucun traitement si le vent dépasse ce seuil.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

POURQUOI EST-CE QUE JE TRAITE LA VIGNE ?

La vigne est une plante fragile, exposée à des maladies comme le mildiou ou l'oïdium. Sans protection, toute une récolte peut être perdue en quelques jours.

« Protéger la vigne, c'est protéger ma récolte - et le Cognac que vous connaissez. »

Les traitements sont donc indispensables, mais toujours raisonnés et ciblés.

QUAND EST-CE QUE JE TRAITE ?

Je planifie chaque intervention avec soin, en tenant compte de deux facteurs essentiels :

– le stade de développement de la vigne : certaines périodes sont plus sensibles que d'autres ;

– les conditions météorologiques : pluie, vent... tout compte.

« Je n'interviens que lorsque c'est nécessaire, dans les meilleures conditions possibles. »

POURQUOI VOUS M'ENTENDEZ TRAVAILLER TÔT LE MATIN OU TARD LE SOIR ?

Je l'évite autant que possible, mais il y a de vraies raisons agronomiques à ces horaires :

– le soir ou la nuit : la vigne est plus réceptive aux traitements. Cela me permet de réduire la dose ;

– durant les vendanges : récolter lorsque la chaleur n'est pas trop importante préserve les arômes du raisin et donc la qualité du Cognac.

« Merci pour votre compréhension, ces horaires nous permettent de mieux protéger notre récolte et l'environnement. »

DES ODEURS PARFOIS DÉSAGRÉABLES ?

Cela peut arriver. Mais contrairement aux idées reçues, certaines odeurs désagréables peuvent aussi provenir de produits naturels, comme le soufre.

« En cas d'odeurs dérangeantes, venez m'en parler. Je suis toujours disponible pour expliquer mes pratiques ! »

Comprendre les pratiques
VITICOLES, ENSEMBLE

